



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Difficultés de recrutements des travailleurs permanents

Question écrite n° 8587

### Texte de la question

M. Patrick Vignal attire l'attention de M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur les difficultés à l'embauche à laquelle font face de nombreuses entreprises. Le taux de chômage au niveau national continue de chuter à des niveaux historiquement bas et de nombreuses entreprises continuent de souhaiter recruter. C'est par exemple le cas dans l'Hérault, où 32 % des établissements du territoire envisagent de recruter sur l'année 2023, soit 58 710 recrutements prévus, dont 65 % de recrutements permanents, d'après l'étude « Besoins en main d'œuvre des entreprises en 2023 » de Pôle emploi. Pourtant, selon la même étude, 56 % des recrutements dans le département sont jugés difficiles par les employeurs, notamment du fait d'une pénurie de candidats (88 %) ou de candidats au profil inadéquat (79 %). Pour certains métiers comme les ouvriers qualifiés et les aides à domicile, cette difficulté ressentie de recrutement atteint jusqu'à 90 %. Mais elle touche également des métiers jugés plus qualifiés, comme les ingénieurs et cadres dans l'informatique (85 %). Alors que le plein emploi est en vue, il lui demande ce que le Gouvernement entend mettre en place pour permettre de faire face à ce manque de main d'œuvre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Vignal](#)

**Circonscription :** Hérault (9<sup>e</sup> circonscription) - Renaissance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8587

**Rubrique :** Emploi et activité

**Ministère interrogé :** Travail, plein emploi et insertion

**Ministère attributaire :** [Travail, santé et solidarités](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 juin 2023](#), page 5093

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)